



Crimes et délits constatés par la

Police et Gendarmerie nationales

dans le département

PARIS

entre 2008 et 2013





Tableau AB.75.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

				Police n	Police nationale					
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013			
	Atteintes aux biens	139 491	141 103	147 781	142 915	151 276	167 356			
	Vols sans violence	104 360	106 408	112 300	112 339	118 438	132 593			
	Vols liés aux véhicules à moteurs	21 983	23 164	23 333	21 732	21 813	22 870			
35	Vols d'automobiles	3 089	2 811	2 564	2 719	2 630	2 580			
37	Vols à la roulotte	10 439	11 670	12 269	10 383	10 405	11 690			
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	3 169	2 926	2 594	2 072	2 200	2 299			
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	5 278	5 746	5 893	6 546	6 565	6 292			
34	Vols de véhicules de transport avec fret	8	11	13	12	13	9			
	Cambriolages	11 548	11 206	12 323	12 595	12 046	15 200			
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	6 902	6 119	7 299	8 732	8 000	10 926			
28	Cambriolages de résidences secondaires	98	87	101	79	104	200			
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	2 756	3 320	3 327	2 514	2 451	2 485			
30	Cambriolages d'autres lieux	1 792	1 680	1 596	1 270	1 491	1 589			
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	60 130	61 397	66 374	68 101	74 547	84 589			
	moteur)									
32	Vols à la tire	14 816	14 482	15 382	15 556	19 861	24 765			
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	6 503	6 613	6 834	7 394	7 070	8 169			
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	38 811	40 302	44 158	45 151	47 616	51 655			
	publics									
	Autres vols sans violence	10 699	10 641	10 270	9 911	10 032	9 934			
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	719	703	527	598	679	696			
33	Vols à l'étalage	4 367	4 962	5 307	5 043	4 975	5 092			
39	Vols simples sur chantier	147	115	184	214	191	214			
40	Vols simples sur exploitations agricoles	1	0	0	2	1 100	2 024			
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	5 465	4 861 14 768	4 252 18 538	4 054 17 288	4 186 17 644	3 931 18 607			
	Vols avec violences	14 033	14 768			17644	18 607			
	*									
4.5	Vols à main armée	555	474	419	345	304	295			
15	Vols à main armée contre des établissements financiers									
15 16	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou	555	474	419	345	304	295			
16	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	555 76 317	474 36 277	419 28 240	345 15 190	304 15 157	295 6 167			
16 17	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	555 76 317 5	474 36 277 2	419 28 240 1	345 15 190 7	304 15 157 1	295 6 167 1			
16 17 18	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	555 76 317 5 38	474 36 277 2 53	419 28 240 1 53	345 15 190 7 50	304 15 157 1 45	295 6 167 1 39			
16 17	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée	555 76 317 5 38 119	474 36 277 2 53 106	419 28 240 1 53 97	345 15 190 7 50 83	304 15 157 1 45 86	295 6 167 1 39 82			
16 17 18	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches	555 76 317 5 38 119 1 202	474 36 277 2 53	419 28 240 1 53	345 15 190 7 50	304 15 157 1 45	295 6 167 1 39			
16 17 18	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	555 76 317 5 38 119	474 36 277 2 53 106	419 28 240 1 53 97	345 15 190 7 50 83	304 15 157 1 45 86	295 6 167 1 39 82			
16 17 18 19	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	555 76 317 5 38 119 1 202 49	474 36 277 2 53 106 1 216	419 28 240 1 53 97 1 397	345 15 190 7 50 83 1 293 61	304 15 157 1 45 86 1 215	295 6 167 1 39 82 1 274 71			
16 17 18 19 20 21	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50	419 28 240 1 53 97 1 397 70	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63			
16 17 18 19	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140			
16 17 18 19 20 21 22	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038			
16 17 18 19 20 21	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers,	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140			
16 17 18 19 20 21 22	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038			
16 17 18 19 20 21 22 23 24	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54			
16 17 18 19 20 21 22	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038			
16 17 18 19 20 21 22 23 24	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099	304 15 157 1 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351 7 513			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668 6 489	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217 6 740	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509 8 053	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099 7 381	304 15 157 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951 6 966	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668 6 489 21 098	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217 6 740 19 927	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509 8 053 16 943	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099 7 381 13 288	304 15 157 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951 6 966 15 194	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351 7 513 16 156 87			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668 6 489 21 098	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217 6 740 19 927	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509 8 053 16 943	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099 7 381 13 288 77	304 15 157 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951 6 966 15 194	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351 7 513 16 156			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668 6 489 21 098 125 621	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217 6 740 19 927 74 442	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509 8 053 16 943	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099 7 381 13 288 77 324	304 15 157 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951 6 966 15 194	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351 7 513 16 156 87 333			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668 6 489 21 098 125 621	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217 6 740 19 927 74 442 0	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509 8 053 16 943	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099 7 381 13 288 77 324 0	304 15 157 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951 6 966 15 194	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351 7 513 16 156 87 333 0			
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 62 63 64 65	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile Autres vols à main armée Vols avec armes blanches Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile Autres vols avec armes blanches Vols violents sans arme Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics Attentats à l'explosif contre des biens privés	555 76 317 5 38 119 1 202 49 46 1 107 12 276 46 73 5 668 6 489 21 098 125 621 0 2	474 36 277 2 53 106 1 216 77 50 1 089 13 078 50 71 6 217 6 740 19 927 74 442 0 2	419 28 240 1 53 97 1 397 70 70 1 257 16 722 51 109 8 509 8 053 16 943 101 422 2 0	345 15 190 7 50 83 1 293 61 64 1 168 15 650 36 134 8 099 7 381 13 288 77 324 0	304 15 157 45 86 1 215 73 48 1 094 16 125 40 168 8 951 6 966 15 194 90 377 1	295 6 167 1 39 82 1 274 71 63 1 140 17 038 54 120 9 351 7 513 16 156 87 333 0 0			





Tableau AB.75.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

				Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	-	+ 1,2	+ 4,7	- 3,3	+ 5,9	+ 10,6
	Vols sans violence	-	+ 2,0	+ 5,5	+ 0,0	+ 5,4	+ 12,0
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	+ 5,4	+ 0,7	- 6,9	+ 0,4	+ 4,8
35	Vols d'automobiles	_	- 9,0	- 8,8	+ 6,0	- 3,3	- 1,9
37	Vols à la roulotte	-	+ 11,8	+ 5,1	- 15,4	+ 0,2	+ 12,3
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 7,7	- 11,3	- 20,1	+ 6,2	+ 4,5
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 8,9	+ 2,6	+ 11,1	+ 0,3	- 4,2
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	- 3,0	+ 10,0	+ 2,2	- 4,4	+ 26,2
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	- 11,3	+ 19,3	+ 19,6	- 8,4	+ 36,6
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 11,2	+ 16,1	- 21,8	+ 31,6	+ 92,3
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 20,5	+ 0,2	- 24,4	- 2,5	+ 1,4
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 6,3	- 5,0	- 20,4	+ 17,4	+ 6,6
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	_	+ 2,1	+ 8,1	+ 2,6	+ 9,5	+ 13,5
	moteur)		-		•	•	
32	Vols à la tire	-	- 2,3	+ 6,2	+ 1,1	+ 27,7	+ 24,7
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	+ 1,7	+ 3,3	+ 8,2	- 4,4	+ 15,5
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	_	+ 3,8	+ 9,6	+ 2,2	+ 5,5	+ 8,5
	publics		·		,		
	Autres vols sans violence	-	- 0,5	- 3,5	- 3,5	+ 1,2	- 1,0
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	- 2,2	- 25,0	+ 13,5	+ 13,5	+ 2,5
33	Vols à l'étalage	-	+ 13,6	+ 7,0	- 5,0	- 1,3	+ 2,4
39	Vols simples sur chantier	-	- 21,8	+ 60,0	+ 16,3	- 10,7	+ 12,0
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés Vols avec violences	-	- 11,1	- 12,5	- 4,7	+ 3,3	- 6,1
		-	+ 5,2	+ 25,5	- 6,7	+ 2,1	+ 5,5
1.5	Vols à main armée	-	- 14,6	- 11,6	- 17,7	- 11,9	- 3,0
15	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou	-	- 52,6	- 22,2	ns	ns	ns
16	commerciaux	-	- 12,6	- 13,4	- 20,8	- 17,4	+ 6,4
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	_	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	_	+ 39,5	- 0,0	- 5,7	- 10,0	- 13,3
19	Autres vols à main armée	_	- 10,9	- 8,5	- 14,4	+ 3,6	- 4,7
	Vols avec armes blanches	_	+ 1,2	+ 14,9	- 7,4	- 6,0	+ 4,9
	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,		-		•	,	•
20	commerciaux ou industriels	-	+ 57,1	- 9,1	- 12,9	+ 19,7	- 2,7
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	_	+ 8,7	+ 40,0	- 8,6	- 25,0	+ 31,3
22	Autres vols avec armes blanches	_	- 1,6	+ 15,4	- 7,1	- 6,3	+ 4,2
	Vols violents sans arme	-	+ 6,5	+ 27,9	- 6,4	+ 3,0	+ 5,7
	Vols violents sans arme contre des établissements financiers,				•	•	*
23	commerciaux ou industriels	-	+ 8,7	+ 2,0	- 29,4	+ 11,1	+ 35,0
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	_	- 2,7	+ 53,5	+ 22,9	+ 25,4	- 28,6
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre						
25	lieu public	-	+ 9,7	+ 36,9	- 4,8	+ 10,5	+ 4,5
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	_	+ 3,9	+ 19,5	- 8,3	- 5,6	+ 7,9
	Destructions, dégradations	-	- 5 ,6	- 15,0	- 21,6	+ 14,3	+ 6,3
62	Incendies volontaires de biens publics	-	- 40,8	+ 36,5	- 23,8	+ 16,9	- 3,3
63	Incendies volontaires de biens privés	-	- 28,8	- 4,5	- 23,2	+ 16,4	- 11,7
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	- 1,7	+ 5,6	- 25,1	- 4,3	- 5,6
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	- 5,8	- 14,2	- 17,7	+ 13,7	+ 13,3
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	_	- 3,8	- 20,2	- 25,1	+ 19,2	+ 1,3





Tableau AB.75.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

T	F-11		G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	99	64	52	62	51	79
	Vols sans violence	92	60	50	58	49	76
	Vols liés aux véhicules à moteurs	13	6	7	5	4	2
35	Vols d'automobiles	0	1	0	2	0	1
37	Vols à la roulotte	12	3	4	1	1	1
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	0	1	1	2	2	0
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	1	1	2	0	1	0
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	0	0	0
	Cambriolages	3	1	2	4	Ω	4
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	0	1	0	1	0	1
28	Cambriolages de résidences secondaires	1	0	0	3	0	0
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	0	0	0	0	0	1
30	Cambriolages d'autres lieux	2	0	2	0	3	2
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	46	44	26	44	34	53
32	Vols à la tire	4	3	6	5	6	18
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux	12	24	10	14	7	14
	privés			20		•	
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	30	17	10	25	21	21
	publics						
	Autres vols sans violence	30	9	15	5	8	17
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	3	0	1	0	0	0
33	Vols à l'étalage	1	1	2	0	0	0
39	Vols simples sur chantier	2	0	1	1	2	12
40	Vols simples sur exploitations agricoles	0	0	0	0	0	0
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	24	8	11	4	6	5
	Vols avec violences	3	1	1	1	0	0
15	Vols à main armée	0	0	0	0 0	0	0
15	Vols à main armée contre des établissements financiers Vols à main armée contre des établissements industriels ou	U	U	U	U	U	U
16	commerciaux	0	0	0	0	0	0
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	0	0	0	0	0
19	Autres vols à main armée	0	0	0	0	0	0
	Vols avec armes blanches	0	0	0	0	0	0
	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,					_	
20	commerciaux ou industriels	0	0	0	0	0	0
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	0	0	0	0	0	0
22	Autres vols avec armes blanches	0	0	0	0	0	0
	Vols violents sans arme	3	1	1	1	0	0
	Vols violents sans arme contre des établissements financiers,						
23	commerciaux ou industriels	0	0	0	0	0	0
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	0	0	0	0	0	0
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou	1	0	1	1	0	0
25	autre lieu public	- 1	· ·	-		U	U
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	2	1	0	0	0	0
	Destructions, dégradations	4	3	1	3	2	3
62	Incendies volontaires de biens publics	0	0	0	0	0	0
63	Incendies volontaires de biens privés	0	0	0	0	0	0
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	0	0	0	0	0	0
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	2	1	0	3	1	2
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	2	2	1	0	1	1

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AB.75.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	F-thtttttt		G	endarmer	ie national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	-	- 35,4	- 18,8	+ 19,2	- 17,7	+ 54,9
	Vols sans violence	_	- 34,8	- 16,7	+ 16,0	- 15,5	+ 55,1
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
35	Vols d'automobiles	-	ns	ns	ns	ns	ns
37	Vols à la roulotte	-	ns	ns	ns	ns	ns
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	ns	ns	ns	ns	ns
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	ns	ns	ns	ns	ns
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	ns	ns	ns	ns	ns
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	ns	ns	ns	ns	ns
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	ns
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
30	Cambriolages d'autres lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	- 4,3	- 40,9	+ 69,2	- 22,7	+ 55,9
32	Vols à la tire	-	ns	ns	ns	ns	ns
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	+ 100,0	ns	ns	ns	ns
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	ns	ns	+ 150,0	- 16,0	- 0,0
	Autres vols sans violence	_	ns	ns	ns	ns	ns
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	_	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	_	ns	ns	ns	ns	ns
39	Vols simples sur chantier	-	ns	ns	ns	ns	ns
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec violences	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	_	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,		110				
20	commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	_	ns	ns	ns	ns	ns
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	_	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou		113	115	115	115	113
25	autre lieu public	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Destructions, dégradations	-	ns	ns	ns	ns	ns
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	ns	ns	ns	ns	ns

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AV.75.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatée nou la nalice nationale			Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	34 402	35 386	38 695	35 743	35 450	35 404
	Violences physiques crapuleuses	14 045	14 778	18 544	17 296	17 662	18 617
	Vols avec violences	14 033	14 768	18 538	17 288	17 644	18 607
	Vols à main armée	555	474	419	345	304	295
	Vols avec armes blanches	1 202	1 216	1 397	1 293	1 215	1 274
	Vols violents sans arme	12 276	13 078	16 722	15 650	16 125	17 038
	Autres violences physiques crapuleuses	12	10	6	8	18	10
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	4	2	3	4	5	1
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	5	6	3	3	11	8
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	1	1	0	1	2	1
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	2	1	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	13 792	13 942	13 609	12 556	12 013	11 386
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	10 492	10 390	10 222	9 302	8 659	8 451
3	Homicides pour d'autres motifs	28	21	38	33	34	33
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	88	69	107	107	109	123
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	2	1	0	1	0	2
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	12	11	3	2	5	5
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	1	0	0	1
10	Séquestrations	152	177	151	180	138	136
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	346	356	384	266	390	245
73	Violences à dépositaires autorité	2 672	2 917	2 703	2 665	2 678	2 390
	Violences sexuelles	1 412	1 413	1 282	1 412	1 442	1 319
46	Viols sur des majeur(e)s	431	380	389	395	402	402
47	Viols sur des mineur(e)s	165	149	151	135	161	136
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	533	590	502	617	572	533
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	283	294	240	265	307	248
	Menaces et chantages	5 153	5 253	5 260	4 479	4 333	4 082
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	1 389	1 228	1 443	1 217	1 200	1 222
12	Menaces ou chantages dans un autre but	3 764	4 025	3 817	3 262	3 133	2 860





Tableau AV.75.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faite constaté a una la malian matiemale.			Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 2,9	+ 9,4	- 7,6	- 0,8	- 0,1
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 5,2	+ 25,5	- 6,7	+ 2,1	+ 5,4
	Vols avec violences	-	+ 5,2	+ 25,5	- 6,7	+ 2,1	+ 5,5
	Vols à main armée	-	- 14,6	- 11,6	- 17,7	- 11,9	- 3,0
	Vols avec armes blanches	-	+ 1,2	+ 14,9	- 7,4	- 6,0	+ 4,9
	Vols violents sans arme	_	+ 6,5	+ 27,9	- 6,4	+ 3,0	+ 5,7
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 1,1	- 2,4	- 7,7	- 4,3	- 5,2
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	- 1,0	- 1,6	- 9,0	- 6,9	- 2,4
3	Homicides pour d'autres motifs	_	- 25,0	+ 81,0	- 13,2	+ 3,0	- 2,9
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	_	- 21,6	+ 55,1	- 0,0	+ 1,9	+ 12,8
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	_	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	_	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	_	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	_	+ 16,4	- 14,7	+ 19,2	- 23,3	- 1,4
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	_	+ 2,9	+ 7,9	- 30,7	+ 46,6	- 37,2
73	Violences à dépositaires autorité	_	+ 9,2	- 7,3	- 1,4	+ 0,5	- 10,8
	Violences sexuelles	-	+ 0,1	- 9,3	+ 10,1	+ 2,1	- 8,5
46	Viols sur des majeur(e)s	-	- 11,8	+ 2,4	+ 1,5	+ 1,8	- 0,0
47	Viols sur des mineur(e)s	-	- 9,7	+ 1,3	- 10,6	+ 19,3	- 15,5
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	+ 10,7	- 14,9	+ 22,9	- 7,3	- 6,8
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	+ 3,9	- 18,4	+ 10,4	+ 15,8	- 19,2
	Menaces et chantages	-	+ 1,9	+ 0,1	- 14,8	- 3,3	- 5,8
11 12	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 11,6 + 6,9	+ 17,5 - 5,2	- 15,7 - 14,5	- 1,4 - 4,0	+ 1,8 - 8,7





Tableau AV.75.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faite constaté a sa la condemnation attitude		G	endarmeri	ie national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	20	8	4	7	21	17
	Violences physiques crapuleuses	3	1	1	1	0	1
	Vols avec violences	3	1	1	1	0	0
	Vols à main armée	0	0	0	0	0	0
	Vols avec armes blanches	0	0	0	0	0	0
	Vols violents sans arme	3	1	1	1	0	0
	Autres violences physiques crapuleuses	0	0	0	0	0	1
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	1
	Violences physiques non crapuleuses	8	2	2	2	9	7
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	7	2	1	0	6	5
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	0	0	0	1	0	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	0	0
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	1	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	0	0	0	0	0	0
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	0	0	0	0	0	0
73	Violences à dépositaires autorité	0	0	1	1	3	2
	Violences sexuelles	1	4	1	2	8	1
46	Viols sur des majeur(e)s	1	0	1	1	2	1
47	Viols sur des mineur(e)s	0	0	0	0	0	0
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	n	4	n	1	6	0
	majeur(e)s		-				
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	0	0	0	0	0	0
	mineur(e)s				_	_	•
	Menaces et chantages	8	1	0	2	4	8
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	0	0	0	1	0	1
12	Menaces ou chantages dans un autre but	8	1	0	1	4	7

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AV.75.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	F-itt-t		G	endarmeri	ie national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	ns	ns	ns	+ 200,0	ns
	Violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec violences	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres violences physiques crapuleuses	_	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	-	ns	ns	ns	ns	ns
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	ns	ns	ns	ns	ns
73	Violences à dépositaires autorité	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Menaces et chantages	-	ns	ns	ns	ns	ns
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	_	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	_	ns	ns	ns	ns	ns

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau ES.75.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police n	ationale		
Index	raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	29 454	25 018	24 031	23 651	21 576	27 481
	Escroqueries et infractions assimilées	27 004	22 659	21 967	20 256	17 727	20 202
91	Escroqueries et abus de confiance**	18 292	13 851	12 747	11 296	9 035	10 402
89	Falsification et usages de chèques volés	2 737	2 850	3 279	3 160	3 461	3 728
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	5 277	5 179	5 304	5 229	4 729	5 334
92	Infractions à la législation sur les chèques	72	67	65	40	45	85
84	Faux en écriture publique et authentique	38	57	55	36	31	35
85	Autres faux en écriture	424	466	370	338	322	445
86	Fausse monnaie	164	189	147	157	104	173
	Infractions économiques et financières	2 450	2 359	2 064	3 395	3 849	7 279
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	177	215	185	248	89	72
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	46	52	81	61	39	52
93	Travail clandestin	957	815	674	784	793	913
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	278	376	309	386	236	247
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	27	18	11	9	7	9
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	314	267	204	143	136	189
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	17	14	6	6	0	7
102	Achats et ventes sans factures	1	0	0	3	1	6
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	125	108	146	160	138	164
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	16	16	7	10	18	16
105	Fraudes fiscales	314	214	233	201	221	189
106	Autres délits économiques et financiers***	178	264	208	1 384	2 171	5 415

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.75.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatés non la nalice nationale			Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 15,1	- 3,9	- 1,6	- 8,8	+ 27,4
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 16,1	- 3,1	- 7,8	- 12,5	+ 14,0
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 24,3	- 8,0	- 11,4	- 20,0	+ 15,1
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 4,1	+ 15,1	- 3,6	+ 9,5	+ 7,7
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 1,9	+ 2,4	- 1,4	- 9,6	+ 12,8
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	- 6,9	- 3,0	- 38,5	+ 12,5	+ 88,9
84	Faux en écriture publique et authentique	-	+ 50,0	- 3,5	- 34,5	- 13,9	+ 12,9
85	Autres faux en écriture	-	+ 9,9	- 20,6	- 8,6	- 4,7	+ 38,2
86	Fausse monnaie	-	+ 15,2	- 22,2	+ 6,8	- 33,8	+ 66,3
	Infractions économiques et financières	-	- 3,7	- 12,5	+ 64,5	+ 13,4	+ 89,1
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	+ 21,5	- 14,0	+ 34,1	- 64,1	- 19,1
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	+ 13,0	+ 55,8	- 24,7	- 36,1	+ 33,3
93	Travail clandestin	-	- 14,8	- 17,3	+ 16,3	+ 1,1	+ 15,1
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	+ 35,3	- 17,8	+ 24,9	- 38,9	+ 4,7
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	- 15,0	- 23,6	- 29,9	- 4,9	+ 39,0
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	- 13,6	+ 35,2	+ 9,6	- 13,8	+ 18,8
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	- 31,8	+ 8,9	- 13,7	+ 10,0	- 14,5
106	Autres délits économiques et financiers***	_	+ 48,3	- 21,2	+ 565,4	+ 56,9	+ 149,4

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.75.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		G	endarmeri	e national	е	
Index	Faits constates par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	1 130	315	63	55	42	70
	Escroqueries et infractions assimilées	1 070	269	41	34	21	25
91	Escroqueries et abus de confiance**	1 053	222	32	25	18	15
89	Falsification et usages de chèques volés	2	32	1	0	0	2
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	2	4	5	4	0	2
92	Infractions à la législation sur les chèques	1	0	1	1	0	1
84	Faux en écriture publique et authentique	7	7	2	1	2	3
85	Autres faux en écriture	5	4	0	3	1	2
86	Fausse monnaie	0	0	0	0	0	0
	Infractions économiques et financières	60	46	22	21	21	45
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	6	3	0	0	2	26
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	5	4	1	0	0	0
93	Travail clandestin	28	26	7	12	10	8
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	5	4	3	4	2	2
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	2	0	7	1	0	2
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	4	0	3	1	3	2
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	2	1	0	0	0	0
102	Achats et ventes sans factures	0	0	0	0	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	0	2	0	1	0	0
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	0	0	0	0	0	0
105	Fraudes fiscales	1	2	0	0	1	1
106	Autres délits économiques et financiers***	7	4	1	2	3	4

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.75.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

To do	Esite constatée nou la condemanie nationale		Gendarmerie nationale						
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 72,1	- 80,0	- 12,7	- 23,6	+ 66,7		
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 74,9	- 84,8	- 17,1	- 38,2	+ 19,0		
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- <i>78,9</i>	- 85,6	- 21,9	ns	ns		
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 1 500,0	ns	ns	ns	ns		
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns		
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns		
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns		
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Infractions économiques et financières	-	- 23,3	- 52,2	- 4,5	- 0,0	+ 114,3		
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	+ 1 200,0		
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns		
93	Travail clandestin	-	- 7,1	ns	ns	ns	ns		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns		
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns		
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns		
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns		
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns		
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns		
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns		
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns		

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau IR.75.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Total	Faite comptetés una la malina matienale						
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services	33 997	33 197	32 492	33 806	28 706	19 805
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	12 892	12 283	13 138	12 652	12 372	10 659
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	1 091	960	850	734	656	498
56	Usage-revente de stupéfiants	750	797	697	682	833	907
57	Usage de stupéfiants	9 937	9 114	10 546	10 054	9 757	8 648
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	1 114	1 412	1 045	1 182	1 126	606
	Infractions à la législation sur les étrangers**	10 508	10 757	10 205	12 047	7 948	877
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	9 824	9 685	9 389	11 185	7 297	614
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	51	20	16	68	107	158
71	Autres infractions à la police des étrangers**	633	1 052	800	794	544	105
	Faux documents	1 312	1 111	994	1 007	901	823
81	Faux documents d'identité	606	484	413	355	290	275
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	429	384	365	463	421	361
83	Autres faux documents administratifs	277	243	216	189	190	187
	Infractions à la législation sur de travail	1 262	1 209	994	1 179	1 036	1 169
93	Travail clandestin	957	815	674	784	793	913
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	278	376	309	386	236	247
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	27	18	11	9	7	9
	Autres infractions révélées par l'action des services	8 023	7 837	7 161	6 921	6 449	6 277
44	Recels	4 537	4 126	3 700	3 739	3 575	3 598
74	Port ou détention armes prohibées	3 273	3 543	3 235	2 841	2 540	2 368
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	73	59	36	27	27	50
76	Délits des courses et des jeux	38	13	101	222	232	188
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	8	12	7	8	10	8
79	Atteintes à l'environnement	5	4	2	2	8	4
80	Chasse et pêche	1	0	0	1	1	0
45	Proxénétisme	88	80	80	81	56	61

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.75.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatée nou la nelice nationale		Police nationale						
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 2,4	- 2,1	+ 4,0	- 15,1	- 31,0		
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 4,7	+ 7,0	- 3,7	- 2,2	- 13,8		
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	- 12,0	- 11,5	- 13,6	- 10,6	- 24,1		
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 6,3	- 12,5	- 2,2	+ 22,1	+ 8,9		
57	Usage de stupéfiants	-	- 8,3	+ 15,7	- 4,7	- 3,0	- 11,4		
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 26,8	- 26,0	+ 13,1	- 4,7	- 46,2		
	Infractions à la législation sur les étrangers**	1	+ 2,4	- 5,1	+ 18,0	- 34,0	- 89,0		
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	- 1,4	- 3,1	+ 19,1	- 34,8	- 91,6		
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	+ 325,0	+ 57,4	+ 47,7		
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	+ 66,2	- 24,0	- 0,7	- 31,5	- 80,7		
	Faux documents	-	- 15,3	- 10,5	+ 1,3	- 10,5	- 8,7		
81	Faux documents d'identité	-	- 20,1	- 14,7	- 14,0	- 18,3	- 5,2		
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	- 10,5	- 4,9	+ 26,8	- 9,1	- 14,3		
83	Autres faux documents administratifs	-	- 12,3	- 11,1	- 12,5	+ 0,5	- 1,6		
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 4,2	- 17,8	+ 18,6	- 12,1	+ 12,8		
93	Travail clandestin	-	- 14,8	- 17,3	+ 16,3	+ 1,1	+ 15,1		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	+ 35,3	- 17,8	+ 24,9	- 38,9	+ 4,7		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Autres infractions révélées par l'action des services	1	- 2,3	- 8,6	- 3,4	- 6,8	- 2,7		
44	Recels	-	- 9,1	- 10,3	+ 1,1	- 4,4	+ 0,6		
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 8,2	- 8,7	- 12,2	- 10,6	- 6,8		
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	- 19,2	- 39,0	- 25,0	- 0,0	+ 85,2		
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	+ 676,9	+ 119,8	+ 4,5	- 19,0		
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns		
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns		
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns		
45	Proxénétisme	-	- 9,1	- 0,0	+ 1,3	- 30,9	+ 8,9		

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.75.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Frita comptatés unu la complanación maticuals	Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Infractions révélées par l'action des services	95	56	35	36	39	42
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	6	9	1	5	11	14
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	0	2	0	1	3	2
56	Usage-revente de stupéfiants	0	0	0	1	2	10
57	Usage de stupéfiants	5	7	1	1	5	0
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	1	0	0	2	1	2
	Infractions à la législation sur les étrangers**	28	5	11	5	2	2
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	24	5	5	5	1	1
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	2	0	0	0	1	1
71	Autres infractions à la police des étrangers**	2	0	6	0	0	0
	Faux documents	12	5	2	1	5	3
81	Faux documents d'identité	9	3	1	1	2	0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	0	2	0	0	0	1
83	Autres faux documents administratifs	3	0	1	0	3	2
	Infractions à la législation sur de travail	35	30	17	17	12	12
93	Travail clandestin	28	26	7	12	10	8
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	5	4	3	4	2	2
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	2	0	7	1	0	2
	Autres infractions révélées par l'action des services	14	7	4	8	9	11
44	Recels	11	6	4	7	7	7
74	Port ou détention armes prohibées	1	1	0	1	2	3
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	0	0	0	0
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	0	0	0
79	Atteintes à l'environnement	1	0	0	0	0	1
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	1	0	0	0	0	0

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.75.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Toodou	Faits constatés par la gendarmerie nationale		Gendarmerie nationale						
Index	raits constates par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 41,1	- 37,5	+ 2,9	+ 8,3	+ 7,7		
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns		
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns		
56	Usage-revente de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns		
57	Usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns		
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	_	ns	ns	ns	ns	ns		
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Faux documents	-	ns	ns	ns	ns	ns		
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns		
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns		
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 14,3	ns	ns	ns	ns		
93	Travail clandestin	-	- 7,1	ns	ns	ns	ns		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	ns	ns	ns	ns	ns		
44	Recels	-	ns	ns	ns	ns	ns		
74	Port ou détention armes prohibées	-	ns	ns	ns	ns	ns		
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns		
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns		
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns		
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns		
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns		
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns		

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau AU.75.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
Index	2	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	2 282	2 047	2 062	2 086	2 355	1 573
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	1 628	1 629	1 488	1 451	1 528	1 474
14	Violations de domicile	424	379	401	380	343	385
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	744	834	833	801	828	767
54	Non versement de pension alimentaire	339	339	353	350	330	352
72	Outrages à dépositaires autorité	2 577	2 593	2 293	2 215	2 196	1 498
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	7	4	1	3	3	2
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	24	32	46	35	38	29
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	1	2	4	1	2	2
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	40	46	41	42	38	28
107	Autres délits	6 412	7 323	6 878	7 785	7 595	7 053





Tableau AU.75.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale						
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	_	- 10,3	+ 0,7	+ 1,2	+ 12,9	- 33,2
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	+ 0,1	- 8,7	- 2,5	+ 5,3	- 3,5
14	Violations de domicile	_	- 10,6	+ 5,8	- 5,2	- 9,7	+ 12,2
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 12,1	- 0,1	- 3,8	+ 3,4	- 7,4
54	Non versement de pension alimentaire	-	- 0,0	+ 4,1	- 0,8	- 5,7	+ 6,7
72	Outrages à dépositaires autorité	_	+ 0,6	- 11,6	- 3,4	- 0,9	- 31,8
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	+ 33,3	+ 43,8	- 23,9	+ 8,6	- 23,7
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	+ 15,0	- 10,9	+ 2,4	- 9,5	- 26,3
107	Autres délits	_	+ 14,2	- 6,1	+ 13,2	- 2,4	- 7,1





Tableau AU.75.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Enite constatés nou la condoumeure nationale	Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	5	6	2	0	0	0
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	4	5	4	4	4	7
14	Violations de domicile	0	0	0	0	0	1
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	1	0	0	0	1	1
54	Non versement de pension alimentaire	0	1	0	0	0	0
72	Outrages à dépositaires autorité	0	2	2	1	2	0
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	0	0	0	0	0
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	0	0	0	2	2
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	10	5	1	3	7	11
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	0	0	0	1	1	0
107	Autres délits	33	34	26	21	22	15

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AU.75.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département PARIS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		Gendarmerie nationale						
Index	raits constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
50	Atteintes sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns		
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	ns	ns	ns	ns	ns		
14	Violations de domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns		
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	ns	ns	ns	ns	ns		
54	Non versement de pension alimentaire	_	ns	ns	ns	ns	ns		
72	Outrages à dépositaires autorité	_	ns	ns	ns	ns	ns		
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	ns	ns	ns		
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns		
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns		
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	ns	ns	ns	ns	ns		
107	Autres délits	_	+ 3,0	- 23,5	- 19,2	+ 4,8	ns		

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.